

AR Prefecture

063-256301375-20230614-SDCS20230601-DE
Reçu le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles
SSIAD/ESA/PFAR**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° SDCS20230601

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 14 Juin à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Bromont Lamothe, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 23/05/2023.

Nombre de membres : en exercice : 115
Présents : 65
Votants : 72 (dont 7 pouvoirs)

Objet : CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE PSYCHOLOGUE A TEMPS NON COMPLET

Le Président rappelle qu'en 2020 la candidature du SSIAD a été retenue pour l'expérimentation d'un temps d'appui de psychologue en SSIAD/SPASAD (mesure 21A - Plan Maladie Neuro-Dégénératives 2014-2019), pour une durée de 3 ans.

Une 1^{ère} psychologue a été recrutée en contrat de projet (*Contrat conclu pour mener à bien un projet ou une opération identifiée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération*) jusqu'au 31/08/2022. Cette personne a démissionné et a été remplacée le 01/12/2022 jusqu'au 31/08/2023.

L'expérimentation prend donc fin le 31/08/2023. Par courrier du 07 juin 2023, l'ARS ARA nous informait que l'expérimentation était concluante et positive au vu des résultats transmis, et de ce fait le financement d'un mi-temps de psychologue devenait pérenne et intégré dans la dotation globale de fonctionnement.

Le Président propose aux membres du comité syndical, de créer un poste permanent de psychologue de classe normale, à temps non complet (17h50 hebdomadaires) à compter du 01/09/2023.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de créer un poste permanent de psychologue de classe normale, à temps non complet (17h50 hebdomadaires) à compter du 01/09/2023.

AR Prefecture
N° 2023-04
Reçu le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023

DIT : que cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux, sur le grade de psychologue classe normale.

~~L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.~~
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

DIT : que les crédits sont prévus au budget primitif 2023 du SSIAD.

AUTORISE : le Président à signer tout document relatif à cette création de poste et nomination de l'agent.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL



**ASSEMBLEE GENERALE
DU 14 JUIN 2023**

AR Prefecture **A BROMONT-LAMOTHE**

063-256301375-20230614-SDCS20230601-DE

Reçu le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023

Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Bromont-Lamothe	Anthony LEROY
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Charensat	Jean-Claude SENETAIRE
Château sur Cher	Robert DUBUIS
Cisternes-la-Forêt	Christophe FEUILLADE
Combronde	Alain ESPAGNOL
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Dominique RUSSO
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Martine GAUVIN
Herment	Boris SOUCHAL
Le Celle d'Auvergne	Gérard BADET
La Goutelle	Ida GIRAUD
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Les Ancizes Comps	Annie GARRACHON
Lisseuil	André BROMONT
Loubeyrat	Sébastien BLANC
Miremont	Eric DUVAUCHELLE
Montaigut-en-Combraille	Claire LEMPEREUR
Montfermy	Daniel CONDAT
Moureuille	Hélène VERNADAT
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT-GONZALEZ
Pionsat	Bernard PENY
Pontaurmur	Charles CARRIAS
Pontgibaud	Alain FOURNIER
Pouzol	Catherine BISCARAT
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Jérôme RENARD
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Saint-Angel	José Sidonio DA SILVA
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint Eloy les Mines	Jacqueline DUBOISSET
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Sauvagnat	Emmanuel BLATTEYRON
Servant	Gilles CHAMPOMIER
Teilhède	Olivier SURE
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Bernard THOMAS
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Vitrac	Gérard SOULIER
Voingt	Josias GARCIA
Youx	Philippe IMBAUD

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans	Frédéric SABY Janette VIALETTE-GIRAUD Yannick BONY
AR Prefecture Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT
Pays de Saint Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

063-256301375-2023
Reçu le 28/06/2023
Publié le 28/06/2023

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Grégory BONNET

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets	Beauregard-Vendon (excusé – POUVOIR)
Biollet (excusé)	Bourg-Lastic (excusés)
Briffons (excusés – POUVOIR)	Bussièrès-près-Pionsat
Châteauneuf-les-Bains (excusés)	Combrailles (excusé)
Durmignat	Giat (excusés)
Jozerand (excusé)	La Cellette (excusée)
La Crouzille	Landogne (excusées)
Le Quartier (excusée)	Manzat (excusés)
Marcillat (excusés)	Menat (excusées)
Messeix (excusé)	Montcel (excusée)
Montel-de-Gelat	Queuille
Saint-Avit (excusée)	Saint-Etienne-des-Champs
Saint-Georges-de-Mons	Saint-Germain-près-Herment
Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé – POUVOIR)	Saint-Hilaire-la-Croix (excusé – POUVOIR)
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Jacques-d'Ambur
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner
Saint-Maurice-près-Pionsat	Saint-Pardoux (excusé)
Saint-Priest-des-Champs	Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)
Saint-Sulpice (excusé)	Savennes (excusée)
Teilhêt (excusé - POUVOIR)	Tralaigues
Virlet (excusée)	Yssac-la-Tourette (excusé)

Communautés de communes:

Monsieur Julien PERRIN, excusé
Monsieur Gérard VENAULT, excusé, **POUVOIR**

Conseillers Départementaux excusés ou absents:

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé – **POUVOIR**)
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)
Madame Jocelyne LELONG, Conseillère Départementale, du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusée)
Madame Clémentine RAINEAU, Conseillère Départementale du Canton de St-Georges de Mons (excusée)
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, du Canton de St-Ours (excusée)
Monsieur Cédric ROUGHEOL, Conseiller Départemental, du Canton de St-Ours (excusé)